

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-BENOÎT

ARRETE N° 1552 SP/STB DU 28 AOU 2015

nommant M. Eddy VOISIN comme régisseur intérimaire de la sous-préfecture de St Benoît

LE PREFET DE LA REUNION,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU la circulaire ministérielle du 9 novembre 1993 relative à la mise en conformité des régies d'avances et de recettes ;
- VU l'instruction codificatrice n° 93-75 A.B.K du ministère du budget du 29 juin 1993 relative aux régies des recettes et d'avances des organismes publics ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 4743 DR / 2 du 31 décembre 1993 portant institution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de St Benoît ;
- VU l'instruction codificatrice interministérielle du 4 novembre 1996 sur institution ;
- VU l'arrêté n° 019/11 SP/STB du 26 janvier 2011 portant désignation du régisseur à la sous-préfecture de Saint-Benoît ;
- VU l'avis émis par le Directeur Régional des finances Publiques du 26 janvier 2011 ;
- VU l'arrêté n° 076/11 SP/STB du 1^{er} mars 2011 portant désignation du mandataire du régisseur de recettes de la sous-préfecture de Saint-Benoît ;
- VU l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies des recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté n° 4463 du 09 septembre 2014 portant délégation de signature à Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Benoît ;
- VU l'arrêté n° 1278 SP/STB du 15 juillet 2015 portant nomination d'un régisseur intérimaire de la sous-préfecture de Saint-Benoît ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Betty ARMOUGOM en sa qualité de régisseur de la sous-préfecture de Saint-Benoît, est absente depuis le 18 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alix BARET, est régisseur intérimaire depuis le 18 juillet 2015 . Son intérim sur ce poste s'achève le 1^{er} septembre 2015 pour cause de mutation.

SUR proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Benoît ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Monsieur Eddy VOISIN, est nommé régisseur intérimaire pour une durée de six mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 – Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Benoît et le Directeur Régional des finances Publiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à M. Eddy VOISIN.

Fait à Saint-Benoît, le 28 AOU 2015

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète de Saint-Benoît,



Hélène ROULAND-BOYER